

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFORMATIQUE : CONCEPTION DE PAGES WEB

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 75 34 10 U 21 D2

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709

DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

INFORMATIQUE : CONCEPTION DE PAGES WEB

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de créer des pages Web dans un but de diffusion de l'information.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

Face à un système informatique connu sur lequel est installée la connexion Internet/Intranet, en respectant le temps alloué et les règles de l'utilisation de l'équipement et du matériel informatique

et face à une tâche donnée,

- ◆ établir une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche ;
- ◆ naviguer sur un site Internet/Intranet imposé ;
- ◆ trouver des informations relatives à un thème donné ;
- ◆ prendre copie d'informations repérées dans un fichier ;
- ◆ créer une page HTML incluant une image fixe, un tableau et impliquant obligatoirement l'existence de liens.

2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET » – code N° 753236U21D3.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu, sur lequel est installé le logiciel qui a servi à l'apprentissage,
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et
face à une mise en situation,

- ◆ de créer la page d'accueil et les pages secondaires d'un site Web en respectant les règles ergonomiques de base et les principes de structuration et en veillant à l'orthographe ;
- ◆ d'assurer le suivi des liens ou leur mise à jour ;
- ◆ de diffuser sa production sur un support adéquat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'utilisation judicieuse des commandes appropriées,
- ◆ l'esprit de synthèse,
- ◆ la qualité esthétique,
- ◆ le caractère évolutif du site,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en tenant compte des règles ergonomiques de base et de la législation en vigueur, notamment celle relative aux droits de propriété intellectuelle et celle spécifique à la société de l'information,

- ◆ d'utiliser un logiciel d'édition de pages Web et d'exploiter les fonctionnalités de base pour :
 - ◆ identifier le mode de structuration d'un site Web ;
 - ◆ choisir, en fonction d'un projet de communication, un modèle type dans la bibliothèque et notamment créer une page d'accueil, des pages secondaires en respectant les principes de cohérence sur le plan :
 - ◆ de la mise en page (application de critères de base pour la lisibilité),
 - ◆ de la communication (applications de critères élémentaires pour le découpage et l'illustration d'un texte) ;
- ◆ de mettre en œuvre les procédures et les moyens techniques nécessaires à la réalisation d'un projet, tels que :
 - ◆ les ancres (signets),
 - ◆ les hyperliens internes et externes sur image et sur texte,
 - ◆ les outils de navigation,
 - ◆ les listes à puces et numérotées,
 - ◆ les tableaux,
 - ◆ les cadres,
 - ◆ les formulaires,
 - ◆ ... ;
- ◆ de vérifier l'orthographe ;
- ◆ de personnaliser la mise en page :
 - ◆ modifier la mise en forme d'une page à l'aide de feuilles de style ;
 - ◆ choisir le format d'image adéquat ;

- ◆ d'assurer le suivi des liens et de les mettre à jour (de la phase de préparation à sa mise en œuvre) ;
- ◆ de rédiger la documentation technique du site (plan, sources,...) ;
- ◆ d'utiliser l'aide en ligne et la documentation ;
- ◆ d'organiser son travail en utilisant les différentes ressources de l'environnement, en particulier du système d'exploitation (sauvegarde, archivage,...) ;
- ◆ de vérifier la compatibilité des pages WEB avec différents navigateurs et les normes W3C.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60